

SEMI-MARATHON DU MONT-VENTOUX KOOKABARRA

RÈGLEMENT ÉDITION 4-5 JUILLET 2026

ART1 – LA COURSE

Course sur route de 21.6Km, dénivelé positif 1610m, ouverte aux juniors (nés avant le 05/07/2008), espoirs, seniors, masters, licenciés ou non. Le départ de la course est donné au cœur du village de Bédoin (84) avec une arrivée au sommet du Mont Ventoux (altitude : 1910m).

L'heure de départ de la course est fixée à **8h00 le dimanche 05 juillet 2026** (l'heure de départ peut évoluer en fonction des conditions météo). Aucun suiveur en vélo ou dans un véhicule motorisé n'est autorisé sur le parcours (sauf véhicules accrédités par l'organisation). Le coureur s'engage à respecter le tracé du parcours (itinéraire routier sur la D974). La route sera fermée à la circulation sur arrêté préfectoral (cyclistes ET véhicules motorisés) pendant toute la durée de la course. Les accompagnants qui souhaitent se positionner sur le parcours doivent anticiper leur ascension en fonction des horaires de fermeture de la circulation. L'accès par Malaucène est possible (stationnement parking en dessous du sommet). L'accès au sommet par la route de Sault sera bloqué au chalet Reynard jusqu'à réouverture de la route. Les participants sont invités à suivre attentivement les informations communiquées par l'organisation en amont de la course par mail, sur le site internet de l'événement (www.semi-montventoux.com) ou sur les réseaux sociaux officiels du Semi-Marathon du Mont-Ventoux Kookabarra (Facebook et Instagram).

ART 2 – PPS / LICENCES

Les coureurs non licenciés (FFA, FSGT, UFOLEP, FFH, FSPN, FFSA) devront fournir un numéro d'attestation électronique indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée et dont les conditions d'utilisation sont établies par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum 3 mois avant la date de la manifestation.

Les licenciés devront fournir une copie de leur licence en cours de validité (licences acceptées en fonction des impositions FFA - **licence de Triathlon non acceptées**). Pour fluidifier le retrait des dossards et anticiper tout litige, les PPS et licences devront être chargés lors de l'inscription ou déposer sur FINISHERS avant l'événement et la clôture des inscriptions en ligne sur FINISHERS. En cas de problème pour charger votre pièce justificative sur FINISHERS, vous pouvez contacter par mail : contact@finishers.com

ART 3 – ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une assurance à Responsabilité Civile (loi n 84-610, art37) et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur ; les participants renoncent à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ART 4 – INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne uniquement sur finishers.com et valide à réception du dossier complet : informations complétées, paiement engagement et un PPS valide ou un numéro de licence.

Tarifs inscription 2026 :

- 45€ : 1500 dossards

Le tarif ne comprend pas la navette bus retour (sommet du ventoux > Bédoin) qui est une option payante (5€).

Plus 2€ de frais de gestion d'inscription.

AUCUNE CESSION DE DOSSARD N'EST AUTORISÉE (CONDITIONS DE REMBOURSEMENT CI-DESSOUS)

ART 5 – SÉCURITÉ

Un service de sécurité est assuré tout au long du parcours ainsi qu'une surveillance médicale. Le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout participant dont la santé lui semble compromise.

Un numéro d'urgence sera communiqué aux coureurs inscrits. Utilisable uniquement le jour de la course.

L'organisation mettra hors course toutes les personnes ne respectant pas les barrières horaires mis en place sur le parcours (2H30 pour arriver au Chalet Reynard // 3H40 pour arriver au sommet).

ART 6 – NAVETTE & CONSIGNES

Lors de votre inscription vous avez la possibilité de prendre l'option payante navette (tarif de 5€). Seront admis dans les bus UNIQUEMENT les personnes qui auront souscrit à cette option (sous présentation d'un bracelet qui leur sera délivré au retrait des dossards). Les navettes redescendront les coureurs sur Bédoin Les bus partiront du sommet uniquement à partir du moment où ils sont remplis et dans un timing lié à l'avancée de la course. Se préparer à un peu d'attente en fonction de votre arrivée.

Les coureurs n'ayant pas souscrit à cette option devront redescendre du sommet par leurs propres moyens (covoiturage, avec un accompagnant, en courant...)

Pour les consignes, les sacs coureurs pourront être déposés lors de votre retrait des dossards (samedi) ou le dimanche à proximité de la zone de retrait des dossards au moins 1H avant le départ de la course et seront acheminés sur la zone dédiée à l'arrivée. Vous pourrez récupérer votre consigne sous présentation de votre dossard.

ART 7 – ANNULATION, TRANSFERTS & REVENTES DE DOSSARDS

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure sans avoir à se justifier. En cas d'annulation l'organisation remboursera les participants en fonction des frais engagés par l'association à date. Le montant remboursé sera directement communiqué aux personnes inscrites. Organisation bénévole qui n'a aucune volonté de réaliser du profit, l'association mettra tout en œuvre pour dédommager au mieux les inscrits en cas d'annulation, mais ne mettra pas en péril son avenir.

Transfert de dossard :

Le participant n'a pas la possibilité de transférer son dossard à un proche. Il peut cependant utiliser [la plateforme officielle de revente](#).

Revente de dossard :

Cette année, en cas d'indisponibilité (blessure, impératif...), les participants auront la possibilité de revendre leur dossard à un tiers via [la plateforme officielle](#), dédiée et sécurisée jusqu'au 15 juin 2026 à 23h59.

Une fois la transaction validée, le participant initial recevra le remboursement de 80% du montant de son dossard, hors frais de réservation. Dès lors, il ne sera plus considéré comme inscrit et ne pourra plus participer à l'événement.

Seuls les dossards vendus sur le Semi-Marathon du Mont-Ventoux Kookabarra seront éligibles à la revente, tous les dossards vendus en package avec La Traversée des Dentelles 2026 ne peuvent pas être revendus. Les options, les invitations et les billets accompagnateurs ne peuvent pas être revendus.

Nous rappelons qu'aucun échange, aucune revente de dossard n'est autorisé en direct. Toutes les transactions de dossards doivent s'effectuer sur la plateforme FINISHERS dédiée dans les dates imparties. L'organisation se dégage de toutes responsabilités liées à des transactions frauduleuses de dossards. En cas de doute, [contactez-nous](#).

ART 8 – BARRIÈRE HORAIRE

Le temps limite de course est fixé à 3H40, au-delà les coureurs arrivants ne seront plus classés. Les barrières horaires seront précisées le jour de la course en fonction des autorisations préfectorales.

ATTENTION : barrière horaire au chalet Reynard (KM 15). Les participants ont **2H30 (MAX)** pour atteindre le ravitaillement du chalet Reynard situé au **KM15**. L'organisation retirera le dossard de toutes les participants n'ayant pas atteint cette étape du parcours dans les délais, et décline toute responsabilité pour les coureurs souhaitant poursuivre. Ces barrières horaires ont été établies en fonction de la réouverture de la route à la circulation sur la D974. Les participants stoppés au Chalet Reynard pourront attendre la première navette qui s'arrêtera pour les récupérer et les descendre jusqu'au village de Bédoin. Le ravitaillement de l'arrivée situé au sommet et les bus qui vont réaliser les navettes sont calés en fonction des impératifs liés aux barrières horaires. Les concurrents hors délais souhaitant poursuivre la course prennent le risque d'arriver au sommet après le rangement du ravitaillement, et devront gérer leur logistique pour redescendre à Bédoin.

ART 9 – DROIT À L'IMAGE

L'inscription de chaque coureur intègre la cession des droits à l'image fixe et audiovisuelle dans le monde entier sur tous les supports et pour une durée indéterminée à l'organisation (reportage vidéo, reportage photos, photos participants, diffusion en direct de la course), aux partenaires et aux médias accrédités.

ART 10 – DOTATION

Chaque participant repartira avec une dotation remise au retrait de son dossard, et recevra une médaille finisher après la ligne d'arrivée.

ART 11 – MATÉRIEL

Les bâtons ne sont pas autorisés

La course ayant une arrivée en altitude, il est fortement conseillé aux participants de prévoir de quoi se couvrir dans leur sac coureur et de vérifier les conditions météo avant le départ de la course. Une réserve d'eau est conseillée et de quoi vous protéger du soleil en fonction des conditions annoncées.

ART 12 – RAVITAILLEMENTS

Quatre ravitaillements sont répartis sur le parcours :

- KM6 : Liquide
- KM11 : Liquide et Solide
- KM15 : Liquide et Solide
- KM 18 : Liquide
- ARRIVÉE : Liquide et Solide (+ une bière offerte par participant)

Important : les ravitaillements sont strictement réservés aux participants de la course ayant un dossard.